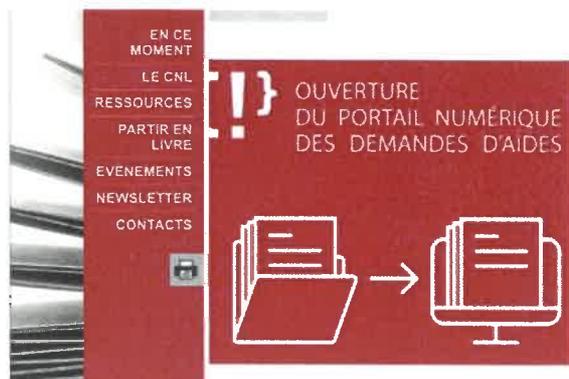


Par Cécilia Lacour, le 01.05.2018 à 20h00

EDITION

Le CNL ouvre son portail de demande d'aides



A partir du 2 mai, toutes les demandes d'aides devront être déposées en ligne.

Le Centre national du livre (CNL) ouvre, mercredi 2 mai, son [portail de demande d'aides](#). Jusqu'ici, les formulaires étaient téléchargeables en PDF, et devaient être imprimés et retournés au CNL. Ils doivent désormais être complétés et enregistrés sur le portail.

Après création d'un compte, chaque demandeur disposera d'un accès personnel et privé au portail. Il pourra alors remplir les formulaires de demande d'aides, télécharger les pièces jointes et documents nécessaires, être informé du traitement de sa demande et retrouver l'historique des aides déjà reçues.

"L'objectif est de simplifier le processus pour les demandeurs, d'être au service des auteurs, des éditeurs, des libraires, des bibliothécaires, des organisateurs de manifestations littéraires...pour faire rayonner la création littéraire sous toutes ses formes et pour tous les publics", assure Vincent Monadé, président du CNL, dans un communiqué.

Les dates limites pour déposer une demande d'aide et les critères d'attribution restent "inchangés et sont consultables sur le site internet", précise le CNL.